



Hébergé chez ma mère qui va décéder

Par **selaya mendez marc**, le **23/01/2017** à **12:08**

Je suis hébergé chez ma mère. Atteinte d'un cancer (88a) les medecins m'on dit qu'elle était en fin de vie . A son décès , pourrais je rester dans sa maison sachant que les factures edf ect sont a son nom.

**les conditions générales d'utilisation du site indiquent:
" les messages devront comporter des formules de politesse "**

Par **selaya mendez marc**, le **23/01/2017** à **13:54**

Ma mère est propriétaire. Nous sommes 3 héritiers. J'ai déménagé de Villejuif pour venir vivre avec ma mère afin de l aider. A son décès EDF et Eau seront il coupés sachant que je peux payer ces factures...merci de m avoir répondu rapidement. A la succession la maison sera vendue. Mais en attendant puis je y resté?